

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

ORGANISATION

L'Association **MAJUSCHULE** (Association loi 1901 enregistrée le 14/01/08 à la Préfecture de Haute Garonne sous le numéro W313008309), dénommée ci-après l'Organisateur, organise Le Grand Raid des Pyrénées les **20, 21, 22 et 23 Août 2020**.

PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née avant le 31 décembre 2000 (catégories espoirs à vétéran) licenciée ou non.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation aux épreuves du GRP implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

EPREUVES

Le **Grand Raid des Pyrénées** se décline sous 5 versions :

- **Ultra : 160 km** - 500 coureurs – max 49h, (départ le vendredi à 5h) - D+ 10000 m
- **Tour des Cirques : 120 km** - 800 coureurs - max 43h (départ le vendredi à 11h) – D+ 7000 m
- **Tour des Lacs : 80 km** - 1 500 coureurs - max 25h (départ le samedi à 5h) – D+ 5000 m
- **Tour du Néouvielle : 40 km** - 1 200 coureurs - max 12h (départ le vendredi à 8h) – D+ 2300 m
- **Tour de la Gela : 40 km** - 700 coureurs – max 12h30 (départ le samedi à 6h30) – D+ 3200

Et encore cette année : Le P'tit Tour pour les enfants (le vendredi)

Les courses se déroulent en individuel, en une seule étape à allure libre dans un temps limité. Sur chacune des épreuves les coureurs doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte des voies de circulation.

SEMI AUTOSUFFISANCE

Ces courses se déroulent sur le principe de l'autosuffisance et imposent aux coureurs une certaine autonomie. Cependant des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble des parcours. Ces points de ravitaillement seront signalés sur le roadbook qui sera fourni par l'Organisation et mis en ligne sur notre site.

2 bases vie où un plat chaud est proposé sont placées sur le parcours de l'Ultra Tour (vers le km 75 et le km 115). La première base vie de l'Ultra Tour, km 75, sert aussi de base vie pour le Tour des Cirques. Ces bases vie permettent aux coureurs de se reposer

Sur les postes de ravitaillement, une assistance personnelle (en dehors des soins médicaux ou paramédicaux) peut être apportée. Cette assistance doit se faire dans un périmètre de moins de 50 mètres autour du poste de ravitaillement. Une douche chaude est possible à l'arrivée à Vielle-Aure. Toutefois, il est possible de prendre une douche froide à Pierrefitte.

Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur.

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

L'inscription à l'une des 5 courses est ferme et définitive. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une autre version de course du GRP ou non inscrit du tout. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

BALISAGE

Le balisage des différentes courses est mis en place dans les jours qui précèdent l'épreuve. Il permet aux coureurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs.

Il est enlevé par des bénévoles serre-files qui partent de chacun des points de contrôle dès l'heure prévue de la barrière horaire. En conséquence, il est **recommandé au coureur qui veut se reposer de dormir au bord du chemin**, car les bénévoles serre-files pourraient ne pas voir les coureurs endormis lors du débalisage.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, chaque coureur doit déposer son certificat médical sur son profil, lors de son inscription ou au plus tard **le 10 juillet 2020**.

Les certificats médicaux envoyés par courrier ou en pièce jointe d'un mail ne sont pas traités.

Le coureur dont le certificat médical n'aura pas été validé à la date limite verra son inscription annulée sans remboursement, sauf raison dûment justifiée par un mail envoyé à l'Organisation.

Attention : à la suite d'une modification du règlement Fédération Française d'Athlétisme (FFA), tous les certificats médicaux doivent être fournis en français. C'est pourquoi les **coureurs étrangers doivent obligatoirement utiliser** le modèle de certificat médical fourni par l'Organisation. Tout certificat non traduit en français sera refusé. En retour direct de l'inscription, chaque coureur reçoit un courriel de confirmation avec en pièce jointe le formulaire officiel de certificat médical.

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical. Toutefois, l'Organisation se réserve le droit d'accepter ou non la fourniture par le coureur de son certificat médical ou la copie de sa licence FFA lors du retrait de son dossard. Dans ce cas, il lui sera demandé la somme de 20 euros. Cette somme devra être payée en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Majuschule.

Le certificat médical doit impérativement contenir

- Les coordonnées complètes et lisibles du médecin avec son tampon et son numéro professionnel (**Adeli, Rpps ou Finess**), il doit être lisiblement daté de moins d'un an à la date de la course, donc postérieur au 22 août 2019 **et signé par le médecin**. Un **modèle GRP en 7 langues** est mis à disposition des coureurs sur la FAQ du site web.
- La mention « **autorisation ou non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » ou « **autorisation ou non contre-indication à la pratique de tous sports en compétition** » est obligatoire.

Pour les titulaires d'une licence FFA

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

Cette licence doit être de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprises » ou « Athlé Running » ou « Pass j'aime courir » et en cours de validité. Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo, course en partie de nuit...). Ceci nécessite donc de leur part une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour assurer leur réussite dans ce type d'aventure individuelle.

INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions à l'édition 2020 du Grand Raid des Pyrénées se feront uniquement par l'intermédiaire du site web de la course. Aucune inscription par mail, par téléphone ou par papier ne sera enregistrée.

Le coureur reçoit un premier mail récapitulatif de son inscription dès qu'elle est validée par le paiement. Il reçoit également le justificatif de son paiement. **Le coureur qui ne reçoit pas ces 2 messages doit au plus vite écrire à l'adresse suivante :**

contact@grandraidpyrenees.com

Le coureur dont le certificat médical ne sera pas encore validé fin mai recevra un message début juin lui rappelant qu'il doit finaliser son inscription avant la date limite du 12 juillet.

Les informations seront mises en ligne sur le site web de la course, dans la rubrique « inscriptions », chaque coureur pourra se tenir informé de son dossier en consultant le site.

Les inscriptions se font en ligne via le site web de l'Organisation et sont validées lorsque le paiement des droits d'engagement a été effectué et que le certificat médical a été validé. Les inscriptions sont closes lorsque les limites du nombre maximum de coureurs détaillées ci-dessus sont atteintes et **au plus tard le 30 juin 2020**. Le coureur s'engage par ailleurs à fournir le certificat médical comme indiqué ci-dessus, avant le 12 juillet 2020.

Chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site web : www.grandraidpyrenees.com.

DROITS D'ENGAGEMENT :

[Dès l'ouverture des inscriptions jusqu'au 29 février 2020](#)

ULTRA 160 km - 160 euros

Tour des Cirques 120 km - 130 euros

Tour des Lacs 80 km - 90 euros

Tour du Néouvielle 40 km - 44 euros

Tour de la Gela 40 km - 47 euros

[A partir du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020](#)

ULTRA 160 km - 176 euros

Tour des Cirques 120 km - 143 euros

Tour des Lacs 80 km - 99 euros

Tour du Néouvielle 40 km - 48 euros

Tour de la Gela 40 km - 52 euros

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

A partir du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 30 juin 2020

ULTRA 160 km - 194 euros

Tour des Cirques 120 km - 157 euros

Tour des Lacs 80 km - 109 euros

Tour du Néouvielle 40 km - 53 euros

Tour de la Gela 40 km - 57euros

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le 10 juillet 2020, par courrier recommandé avec accusé de réception, (le cachet de la poste faisant foi), accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire et suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

ASSOCIATION MAJUSCHULE

Grand Raid des Pyrénées

63 rue Bellecombe

69006 LYON

Dans le cas où l'enveloppe de retour, timbrée, ne serait pas jointe à la demande d'annulation, **une retenue de 5 euros** sera effectuée sur le remboursement.

Jusqu'au 15 juin 2020, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement (demande envoyée en courrier recommandé, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le renvoi du chèque de remboursement)

Au-delà du 15 juin 2020 minuit, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation, un décès atteignant son conjoint ou son concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation. Pour d'autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Dans tous les cas le coureur devra fournir l'original du certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course ou la copie de l'acte de décès. L'Organisation s'accorde le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date d'envoi de la demande	Montant remboursé en % du montant de l'inscription *
Avant le 15 juin 2020 minuit	80%
A partir du 16 juin 2020	40%

* Montant du remboursement arrondi à l'euro supérieur

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

**Au-delà du 10 juillet 2020, aucune demande d'annulation ne sera plus traitée.
Les remboursements se font, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.**

EQUIPEMENT

Matériel Obligatoire Coureur (Ultra Tour, Tour des Cirques et Tour des Lacs)

- gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements
- réserve d'eau minimum 1,5 litre
- réserve alimentaire
- 2 lampes en bon état de marche avec piles ou batteries de rechange
- couverture de survie (de 2 m² minimum)
- sifflet
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping
- veste imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (à minima 10000 schmerber) (veste type KWAY ou poncho **non acceptée**)
- pantalon ou collant long de course ou corsaire avec chaussettes montantes (cette solution est acceptée uniquement si les jambes peuvent être intégralement couvertes)
- casquette ou équivalent
- vêtement chaud à manches longues, servant de seconde couche entre le t-shirt et la veste imperméable et respirante (par exemple polaire ou autre vêtement technique chaud) (*)
- gants couvrant intégralement les mains (moufles acceptées) (*)

(*) : L'Organisation pourra décider avant le départ de la course de rendre cet équipement recommandé et non plus obligatoire, (typiquement en fonction des prévisions météorologiques). L'annonce sera faite au moment du briefing de la course

Matériel obligatoire Tour du Néouvielle et Tour de la Gela

- gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements
- réserve d'eau minimum 1 litre
- réserve alimentaire
- couverture de survie (de 2 m² minimum)
- sifflet
- veste imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (à minima 10000 schmerber) (veste type KWAY ou poncho **non acceptée**)

Matériel recommandé et/ou conseillé (Liste non exhaustive)

- téléphone mobile
- boussole, carte du parcours, roadbook
- gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions météo.
- bâtons télescopiques,
- vêtements de rechange,
- crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement.

Des contrôles de matériel obligatoire pourront être faits sur le parcours pour des raisons de sécurité, selon la décision de l'Organisation. Tout coureur appelé à un contrôle est tenu de s'y soumettre. En cas de refus, le coureur sera disqualifié.

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

Certains coureurs pourront, selon décision de l'Organisation, être équipés d'une balise de suivi GPS (poids : environ 200g). Le coureur devra conserver la balise sur lui jusqu'à son arrivée et la restituer à l'Organisation. En cas d'abandon, le coureur la restituera au contrôleur sur le point de contrôle, ou la rapportera à l'Organisation au PC course. Tout refus d'emporter dans son sac cette balise fera l'objet d'une disqualification immédiate.

DOSSARD

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée.

Un contrôle du matériel obligatoire est fait et l'Organisateur interdira le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement. Un engagement sur l'honneur de garder sur soi ce matériel durant toute la course et de respecter les consignes de préservation de la nature et plus particulièrement de la zone cœur du Parc National des Pyrénées est signé par chaque coureur.

Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe, mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôles. Le port du dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé.

Lors de la remise du dossard, un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur.

PROCURATION POUR LE RETRAIT DU DOSSARD

En cas de retrait de dossard par procuration, **la pièce d'identité du coureur sera exigée au départ de la course.**

Toute demande de procuration devra être établie sur le document proposé par l'organisation et le sac de matériel obligatoire devra être présenté dans son entier lors de la remise du dossard.

SACS COUREURS pour l'Ultra Tour et le Tour des Cirques

Il est remis lors du retrait du dossard deux sacs d'une contenance de 30 litres à chaque coureur participant à l'ULTRA et un sac aux coureurs du Tour des Cirques. Chaque sac sera identifié avec le numéro du dossard. Après avoir préparé ses affaires, le coureur doit déposer son(ses) sac(s) parfaitement fermé(s) entre 17h00 et 20h00 à la base d'accueil de Vielle-Aure. Le dépôt de bâtons dans un sac est strictement interdit.

Les sacs remis aux coureurs (et contenant les affaires personnelles de rechange du coureur) sont acheminés depuis Vielle-Aure, sur les 2 bases vie de l'Ultra (km 75 et km 115) et sur la base vie du Tour des Cirques (km 75).

Lorsqu'un coureur arrive à une base vie, il doit impérativement récupérer son sac. Lorsqu'il repart de cette base vie, il le dépose à l'endroit prévu par l'Organisation. A la fermeture de la dernière base vie, les sacs coureurs sont rapatriés vers Vielle-Aure. Ils sont restitués sur présentation du dossard, sur le lieu d'arrivée de la course à partir du samedi à 20 heures, jusqu'au dimanche à 10 heures.

L'Organisation se charge de rapatrier à Vielle-Aure les sacs des coureurs qui ont abandonné. Ils sont mis à disposition des coureurs en même temps que les autres sacs et récupérés, là encore, sur présentation d'une pièce d'identité.

Aucune vérification des sacs n'étant faite avant le départ, il n'est pas possible de contester le contenu des sacs récupérés. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte. Il est recommandé aux coureurs de ne laisser aucun objet de valeur dans ces sacs.

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long du parcours. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Les accompagnateurs sont autorisés à accéder à l'intérieur des postes de ravitaillement des 2 bases vie uniquement (1 seul accompagnateur par coureur afin de ne pas encombrer les bases de vie et les postes de ravitaillement). **Il n'est pas autorisé aux accompagnateurs de faire le parcours avec les coureurs.** Pour des raisons de gestion de la course, le responsable du poste de ravitaillement pourra interdire aux accompagnateurs l'accès au poste de ravitaillement (par exemple pour des raisons de place dans le poste de ravitaillement, si le nombre de coureurs présents devient trop important).

Il est interdit de monter dans un véhicule, quel qu'il soit, pendant toute la durée de la course même dans la zone des 50 mètres des postes de ravitaillement et d'assistance.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'Organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les médecins et infirmiers sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- Ultra Tour : 49 heures
- Tour des Cirques : 43 heures
- Tour des Lacs : 25 heures
- Tour du Néouvielle : 12 heures
- Tour de la Gela : 12 h 30 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le roadbook. Un lien sera déposé en page d'accueil de notre site web.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée. Pour certains points de contrôle, une barrière horaire est aussi mise en place à l'entrée du point de contrôle (voir roadbook).

Tout coureur mis hors course se voit retirer son dossard et n'est pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, il le fait sous sa propre responsabilité.

ABANDON

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

Des navettes sont mises en place pour récupérer les coureurs ayant abandonné aux postes de contrôle avec barrières horaires.

Les coureurs qui abandonnent sur un poste de contrôle ou de ravitaillement et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement dans les meilleurs délais et au plus tard avant le départ du dernier rapatriement du poste rallié. En cas de non-respect de cette obligation, le coureur engage sa responsabilité vis-à-vis de l'Organisateur.

PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 5 courses, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS

Il est composé par :

- le comité d'Organisation,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôle concernés

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 4 heures maximum, d'arrêter, voire d'annuler les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, sans préavis, et sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

En cas de force majeure ou de décision administrative forçant l'Organisateur à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourra être remboursée en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur.

Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, expliquées sur le site web de la course.

ASSURANCE/RESPONSABILITE

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences financières de sa responsabilité civile, de celle de ses bénévoles et de celle de tous les participants à la manifestation. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants eux-mêmes, la police d'assurance susmentionnée ne couvrira que les accidents causés aux tiers par les participants pendant la manifestation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En conséquence il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

En cas d'abandon ou de disqualification (par l'Organisation ou l'équipe médicale) la responsabilité de l'Organisation est dérogée.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves du Grand Raid des Pyrénées, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés.

En particulier :

- Les coureurs ne doivent pas s'écarter du sentier balisé par l'organisation,
- Ils ne doivent pas couper les lacets,
- Ils doivent respecter l'environnement traversé
- Ils ne doivent pas jeter leurs déchets au sol,
- Ils doivent transporter leurs déchets jusqu'au point de ravitaillement suivant situé dans une salle
- Ils ne doivent pas faire de bruits pouvant troubler la faune
- Aucune vaisselle jetable et non biodégradable ne sera fournie aux ravitaillements.

Les écotasses seront donc obligatoires pour les liquides froids ou chauds.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour les 5 courses, seuls les coureurs arrivant à Vielle-Aure ou à Piau Engaly sont classés et pour chaque course un classement général homme et femme est établi.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves (Espoir, Senior, Vétérans1, Vétérans2 et Vétérans3, selon les catégories antérieures à 2019). Les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés.

DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'Organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Grand Raid des Pyrénées - Edition 2020

REGLEMENT de la course

Il autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'édition du Grand Raid des Pyrénées. Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'association MAJUSCHULE et par ses partenaires agréés, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou toute autre exploitation préjudiciable.

PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du GRP, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur son espace.

Tout demande de modification de données peut être effectuée :

- Par courrier à l'adresse suivante :

Association Majuschule – GRP

63 rue Bellecombe

69006 - LYON

- Par courriel à l'adresse suivante : contact@grandraidpyrenees.com
- Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée ans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande et dans un délai maximal de 1 mois.

*_**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*